



RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Avec commentaires Th Dayre

BUDGET GENERAL M 14

BUDGETS ANNEXES M49 ET M4

- Parc Aquatique
- Eau Potable
- Assainissement Collectif
- ZAC du Grand Tilleul

SOMMAIRE

I - CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL	P. 4
A – LA LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES FINANCES PUBLIQUES (LPFP) POUR LA PERIODE 2018-2022	P. 4
B – LA LOI DE FINANCES INITIALE (LFI) POUR 2018	P. 5
1 - Les dotations de fonctionnement	P. 5
2 - Les dotations d'investissement	P. 6
3 - La fiscalité locale	P. 6
4 - Conséquences prévisionnelles pour la Ville de NYONS	P. 6-7
II – BUDGET GENERAL	P. 8
A- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018	P. 8
1 - Les ratios généraux	P. 8
2 - L'évolution des recettes de Fonctionnement	P. 9
a) Soutien au pouvoir d'achat des familles et des entreprises	P. 9
b) Poursuite de la contribution au redressement des Finances Publiques	P. 10
3 – Evolution et maitrise des dépenses de Fonctionnement	P. 11
a) Evolution des charges à caractère général	P. 11
b) Evolution des charges de personnel	P. 12
c) Etat prévisionnel du personnel	P. 13
d) Evolution des dépenses réelles de Fonctionnement	P. 14
4 - Les Investissements 2018	P. 15
a) Maintien d'un Programme d'investissements importants en 2018	P. 15
b) Financement des Investissements	P. 16
→ Capacité d'autofinancement	P. 16
→ Fiche financière synthétique	P. 17
c) Etat de la dette Budget Principal	P. 18

d) Etat de la dette agrégée	P. 19
B- LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES	P. 20
III – BUDGET ANNEXES	P. 21
A- PARC AQUATIQUE	P. 21
1 – Entrées au Parc Aquatique	P. 21
2 – Poursuite de la contribution du Budget Général	P. 22
B- LE BUDGET D’EAU	P. 23
1 – Les résultats 2017 du Budget d’Eau	P. 23
2 – Etat de la dette du Budget d’Eau & grandes lignes budgétaires 2017	P. 24
3 – Principaux travaux Budget d’Eau depuis 2001	P. 25
C- LE BUDGET D’ASSAINISSEMENT	P. 26
1 – Les résultats 2017 du Budget d’Assainissement	P. 26
2 – Etat de la dette du Budget d’Assainist & grandes lignes budgétaires 2018	P. 27
3 – Principaux travaux Budget d’Assainissement depuis 2001	P. 28
D- LE BUDGET ZAC DU GRAND TILLEUL	P. 29
1- Les résultats budget ZAC du Grand Tilleul	P. 29
2- Bilan Financier Zac du Grand Tilleul	P. 30

I - CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL

Les dispositions financières relatives aux collectivités territoriales (CT) pour 2018 sont contenues dans deux textes majeurs :

- La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPFP) pour la période 2018-2022.
- La loi de finances initiale (LFI) pour 2018

A - LA LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES FINANCES PUBLIQUES (LPFP)

La LPFP présente la trajectoire des finances publiques (Etat, Collectivités et sécurité sociale) avec un objectif majeur d'afficher un solde public équilibré à l'horizon 2022. Le déficit public (toutes administrations confondues), qui se chiffre en 2017 à 2,9% du PIB devrait être en projection à -0,3% sur le budget 2022.

L'Etat prévoit de contribuer à cette trajectoire de résorption sans précédent des déficits publics ; mais demande également une participation importante aux collectivités territoriales.

Cette participation a pris la forme par le passé d'une réduction du montant global de DGF attribué aux CT, qui présentait toutefois l'inconvénient de peser sur les capacités d'investissement du secteur public local.

Le gouvernement a retenu dans la LPFP le principe d'une contractualisation avec les plus grosses collectivités, et abandonné la contribution au redressement des finances publiques (ponction sur la DGF).

La contractualisation

La contractualisation avec l'Etat est rendue obligatoire pour les 340 collectivités les plus importantes (régions, départements et communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement > 60 M€). Elle devrait porter sur **une trajectoire de désendettement** de ces collectivités (dont les modalités restent à définir) associée à **une limitation à + 1,2% de la croissance** des dépenses de fonctionnement de leur budget principal.

Le non-respect de ce plafond est sanctionné par un prélèvement de l'Etat sur les recettes fiscales des collectivités concernées. Le respect de la trajectoire s'accompagne quant à lui d'une majoration de la dotation de soutien à l'investissement local.

Cette contractualisation peut également concerner des collectivités volontaires, non ciblées à priori par le dispositif.

B - LA LOI DE FINANCES INITIALE (LFI) POUR 2018 (IMPACT SUR LES COLLECTIVITES)

1 - Les dotations de fonctionnement

Rappel de l'architecture de la DGF du bloc communal en 2018 :

La DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Pour chaque catégorie de collectivités, cette dotation peut être divisée en deux parts :

- La « part forfaitaire » est un tronc commun perçu par toutes les collectivités. Cette dotation est basée essentiellement sur des critères de population et de superficie.
- La « part péréquation » est versée à certaines collectivités en fonction de plusieurs critères de richesse.

Pour la Dotation Forfaitaire :

Comme s'y est engagé le Gouvernement, il n'y aura plus, en 2018, de contribution au redressement des finances publiques ponctionnée sur la DGF, comme cela fut le cas de 2014 à 2017.

La Dotation Forfaitaire des communes 2018 sera égale à la dotation 2017.

Pour les dotations de péréquations :

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est « *attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales* ».
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. La DNP comprend deux parts, la première visant à corriger les insuffisances de potentiel financier des communes, et la deuxième, plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal, calculé par seule référence au panier de ressources, (celle-ci s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle).
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est maintenu à 1 Milliard d'Euros.
Les simulations réalisées ne permettent pas, pour le moment, de déterminer si la Commune de NYONS sera à nouveau bénéficiaire du FPIC (115 000 € en 2017).

- Le fonds de Soutien aux activités périscolaires est maintenu en 2018, pour les communes poursuivant la semaine des quatre jours.

2 - Les dotations d'investissements

- Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIPL) est reconduit en 2018 pour un montant de 615 M€. Ce fonds est composé d'une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements. Cette dotation comprend deux enveloppes, dont la première est consacrée au **financement des grandes priorités d'investissements du bloc communal**. Et la seconde enveloppe dédiée au financement des mesures prévues dans les contrats de ruralités.
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est budgétée en 2018 en augmentation pour 1,05 Milliards d'Euros. Elle est répartie entre les communes et les départements sur des opérations d'investissements.

3 - La fiscalité locale

Taxe d'Habitation

Mesure phare du programme présidentiel, la LFI institue un nouveau dégrèvement de Taxe d'Habitation avec une montée en puissance progressive jusqu'en 2020, soit 30% des contribuables en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

L'éligibilité se fera en fonction du revenu fiscal de référence :

- Personne seule : RFR < 27 000 €
- Couple sans enfant : RFR < 43 000 €
- Couple avec deux enfants : RFR < 55 000 €
- Majoration de 6 000 € à partir du 3^{ème} enfant

Un dégrèvement partiel sous condition de revenu s'applique pour atténuer les effets du seuil.

Ce nouveau dispositif pose le principe de la neutralité fiscale pour les collectivités locales puisqu'elles seront compensées intégralement du dégrèvement de TH calculé au taux 2017.

Ainsi, le taux qui sera pris en compte est le taux global 2017, ce qui implique que toute hausse de taux ou de diminution des abattements seront supportés par le contribuable.

4 - Conséquences prévisionnelles pour la ville de NYONS

Evolution de la Dotation Forfaitaire :

- DF totale 2016 : 1 111 429 €
- DF 2017 : 1 013 749 €
- DF prévisionnelle 2018 : 1 000 000 €

Evolution de la Dotation de Solidarité Urbaine :

- DSR 2016 : 370 163 €
- 1. DSR 2017 : 403 072 €
- DSR prévisionnelle 2018 : 400 000 €

Pour les dotations d'investissement :

La Ville de NYONS présentera cette année des dossiers de demande de subventions :

- à la DETR, pour l'accessibilité des bâtiments communaux et les dossiers d'économie d'eau,
- au Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Evolution de la Fiscalité Locale :

Il sera proposé que la Fiscalité Locale (hors Taxe d'Habitation) baisse :

- à la fois pour tenir compte des engagements électoraux (-1% / an)
- à la fois pour tirer les conséquences des transferts de compétence opérés au profit de la CCBDP (Petite enfance et Aire des Gens du Voyage).
- compte tenu de la réforme de TH précédemment décrite, la baisse de la fiscalité ne portera que sur les impôts locaux suivants :
 - Foncier Bâti
 - Foncier Non Bâti
 - C.F.E.

Par souci de prudence, le produit fiscal prévisionnel 2018 est calculé sur **les bases réelles 2017**.

I – BUDGET GENERAL

A- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

1 - Les ratios généraux

		CA définitif		CA définitif		CA définitif		ca provisoire		bp provisoire	
	RATIOS	2014		2015		2016		2017		2018	
		FICHE FINANCIERE-TRESORERIE		FICHE FINANCIERE-TRESORERIE AU 21/02/2016		FICHE FINANCIERE TRESORERIE AU 8/12/2017		CA PROVISOIRE		BP PROVISOIRE	
1	DEPENSES REELLES DE FONCT.	7 137 234 €	1008	7 438 565 €	1078	7 163 231 €	1036	7 086 221 €	1028	6 819 000 €	989
	S/POPULATION	7078		6903		6911		6893		6893	
2	PRODUIT DES IMPOTS DIRECT	5 005 673 €	707	5 131 700 €	743	5 155 369 €	746	5 095 064 €	739	4 840 000 €	702
	S/POPULATION	7078		6903		6911		6893		6893	
3	RECETTES REELLES DE FONCT.	8 859 650 €	1252	8 930 140 €	1294	8 619 172 €	1247	8 912 234 €	1293	7 997 250 €	1160
	S/POPULATION	7078		6903		6911		6893		6893	
4	DEPENSES EQUIPT BRUT	2 091 129 €	295	2 445 243 €	354	2 195 121 €	318	1 525 891 €	221	4 733 250 €	687
	S/POPULATION	7078		6903		6911		6893		6893	
5	ENCOURS DE DETTE AU 31/12	3 563 000 €	503	3 719 856 €	539	3 925 351 €	568	3 510 748 €	509	4 085 236 €	593
	S/POPULATION	7078		6903		6911		6893		6893	
		-4,50%		-8,79%		-9,11%		-3,73%		-1,16%	
6	DOTATIONS (Hors compensations)	2 002 924 €	283	1 826 884 €	265	1 660 491 €	240	1 598 527 €	232	1 580 000 €	229
	S/POPULATION	7078		6903		6911		6893		6893	

Voir page 10

2 - L'évolution des recettes de Fonctionnement

a) Soutien au pouvoir d'achat

▪ **Fiscalité locale**

Baisse des taux communaux (5^{ème} année consécutive)

-1% au titre de la poursuite du programme électoral

-6% au titre des transferts de compétences opérés à la CCBDP

TAXE D'HABITATION	TAUX 2013	TAUX 2014 après diminution de 1%	TAUX 2015 après diminution de 1%	Taux 2016 après diminution de 1%	Proposition 2017 après diminution de 1%	Proposition 2018
	20,18%	19,98%	19,78%	19,58%	19,38%	19,38%
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	TAUX 2013	TAUX 2014 après diminution de 1%	TAUX 2015 après diminution de 1%	Taux 2016 après diminution de 1%	Proposition 2017 après diminution de 1%	Proposition 2018 après diminution de 7%
	20,50%	20,30%	20,10%	19,90%	19,70%	18,32%
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	TAUX 2013	TAUX 2014 après diminution de 1%	TAUX 2015 après diminution de 1%	TAUX 2016 après diminution de 1%	Proposition 2017 après diminution de 1%	Proposition 2018 après diminution de 7%
	119,49%	118,30%	117,12%	115,95%	114,77%	106,74%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	TAUX 2013 C.F.E (Cotisation Foncière des Entreprises)	TAUX 2014 après diminution de 1%	TAUX 2015 après diminution de 1%	TAUX 2016 après diminution de 1%	Proposition 2017 après diminution de 1%	Proposition 2018 après diminution de 7%
	27,72%	27,44%	27,17%	26,90%	26,63%	24,77%
	arrondi	arrondi	arrondi	arrondi	arrondi	arrondi

Conformément à nos engagements, et pour la cinquième année consécutive, le budget 2018 sera proposé sur la baisse de 1% des trois taux (foncier bâti, Foncier non bâti et C.F.E)

Exceptionnellement, cette année, vu la disparition annoncée de la Taxe d'habitation, et sa compensation assurée, celle-ci ne sera pas impactée par cette mesure.

Les 3 autres taux bénéficient non seulement de la baisse de 1%, mais aussi de la baisse de 6%, répercussion du transfert de compétence à la CCBDP pour la petite enfance

La population INSEE est passée de 6911 habitants en 2016 contre 6893 en 2017, soit une très légère baisse. Les chiffres du recensement 2018 ne sont pas encore officialisés, en l'absence des résultats, nous avons conservé le même nombre d'habitant sur 2018 que sur 2017.

La fiche financière 2017 émise par la DGFIP, n'étant pas disponible les ratios comparatifs Département, Région, National, sont ceux de 2016.

Nous allons faire une analyse succincte de ces ratios :

RATIO N°1-Dépenses réelles de fonctionnement elles sont de 1028 en 2017, pour 989 en 2018

Soit une baisse prévisionnelle de **3.79%**.

Il a été tenu compte du transfert de compétence à la CCBDP des services petite enfance (crèche et petits bouts)

Cette baisse est en partie annihiler par une inscription nouvelle au titre de l'éclairage public qui est maintenant géré par le syndicat départemental d'électricité (SDED). (50.000€)

RATIO N°2-Produit des impôts directs celui-ci correspond au produit des 4 taxes.

Ce ratio est en baisse en 2017 (739) par rapport à 2016 (746). Il est de 1260 pour le département et 717 pour la région

En 2018, outre la baisse de **1%** des taux engagée par la municipalité depuis 2014, il est enregistré une baisse supplémentaire de **6%** correspondant pour partie à l'impact pour partie du transfert de compétence de la petite enfance à la CCBDP, le ratio passera à **702**

RATIO N°3- Recettes réelles de fonctionnement en 2017 **1293** pour **1160** en 2018, soit une baisse de **10.28%**

Ce ratio est lui aussi impacté par une baisse des recettes relatives au transfert de compétence petite enfance à la CCBDP.

La baisse des impôts locaux **de -1%** que l'on qualifiera d'engagement électoral et les **6%** de baisse relative au transfert à la CCBDP. La disparition des recettes attachées aux deux services transférés (participation des parents + subvention de la CAF) justifie la baisse de plus de 10% des recettes réelles de fonctionnement.

RATIO N°4- Dépenses d'équipement (brut) le ratio passe de **221** en 2017 pour **687** en 2018.

Il est de **537***** pour les communes de la région en 2016 et de **375** au niveau national

Ce ratio en évolution corrobore notre volonté de maintenir un programme d'investissement dynamique, dont la maison des huiles de France qui s'inscrit cette année, conformément à notre plan pluriannuel d'investissement.

RATIO N°5-Encours de dette le ratio passe de **539** en 2015 pour **568** en 2016 et **509** en 2017

Un nouvel emprunt de 1.000.000€ en 2018 pour financer nos nouveaux projets fait monter notre ratio à **593**.

Malgré tout, ceux-ci restent bien en deçà des ratios habituellement constatés pour les communes de la même strate démographique sur la région qui est de **1509***** malgré un volet de dépenses d'équipement soutenu.

Et il est conforme à notre plan pluriannuel d'investissement.

RATIO N°6-Le ratio des dotations tombe de 283 en 2014, à **229** en 2018.

Soit en valeur, une diminution d'approximativement **-400.000€ (dont 320.000€ pour la CAF)**

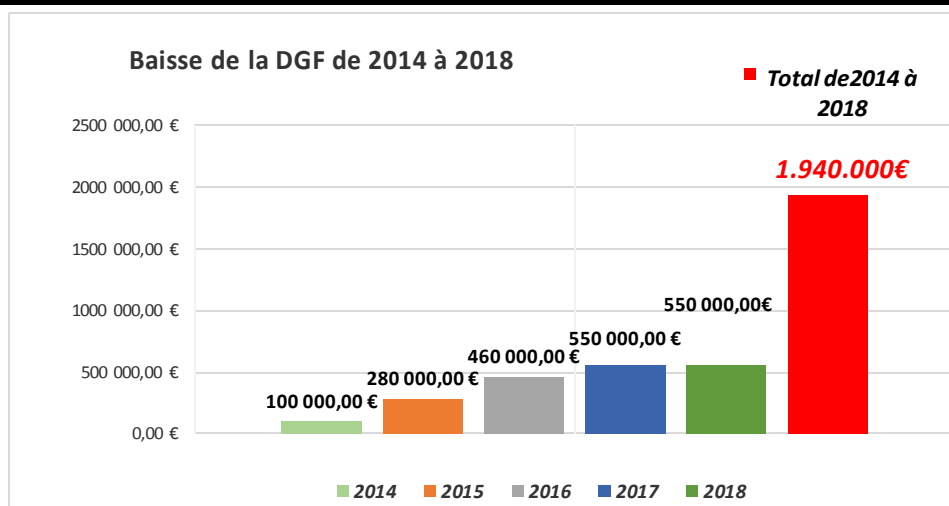
Au chapitre 74 –Dotations, étaient imputées les subventions de la Caisse d'allocation familiale pour la petite enfance

Le ratio de la strate sur la région est de **229 ***** sur le plan national

b) Poursuite de la contribution au redressement des Finances Publiques par la baisse de la DGF

BAISSE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (D.G.F)

Années	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL DE 2014 - 2018
Montants	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €
		180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	720 000,00 €
			180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	540 000,00 €
				90 000,00 €	90 000,00 €	180 000,00 €
					0,00 €	0,00 €
TOTAL	100 000,00 €	280 000,00 €	460 000,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	1 940 000,00 €



stabilisée en 2018

Le tableau, baisse de la DGF retrace la contribution de la commune de Nyons à la réduction du déficit public. Pour l'année 2018 il n'y a pas de déductions supplémentaires.

Depuis la mise en place de cette mesure, le montant cumulé de l'effort demandé sera de 1.940.000€, soit autant de recette de fonctionnement en moins. Désormais, malgré l'arrêt de cette contribution chaque année la diminution de la DGF sera de 550.000€ par rapport à 2013

Sachant qu'une diminution de 1.940.000€ de dotations représente autant de ressources en moins, nécessaires au financement des investissements.

Prélèvements réalisés au titre du :

- F.N.G.I.R (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)
- F.P.I.C (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales & Communales)

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018
FNGIR	354 008,00 €	361 620,00 €	365 450,00 €	365 450,00 €	365 450,00 €	365 450,00 €	365 450,00 €	370 000,00 €
F.P.I.C		23 797,00 €	42 942,00 €	21 063,00 €	-23 443,00 €	-81 296,00 €	107 959,00 €	0,00 €

TOTAL DE 2011 - 2018	
FNGIR	2 912 878,00 €
F.P.I.C	91 022,00 €

aucune certitude
quant au versement
du FPIC 2018

Le F.N.G.I.R (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource) a été mis en place pour assurer à chaque Commune, ou EPCI, la compensation des conséquences financières relatives à la suppression de la taxe professionnelle.

Cette mesure a été mise en place pour une durée de 20 ans, période pendant laquelle les ressources fiscales de chaque commune, ou EPCI, seront selon le cas diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR.

Nyons se trouve donc à reverser un peu plus de 360.000€ depuis 2011, comme indiqué sur le tableau ci-dessus ce qui représente 2.912.000€ cumulés en 2018

Le F.P.I.C (Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

- **Sont contributeurs au FPIC** : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Pourquoi le FPIC ?

- Pour approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal.
- Pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle

Répartition du prélèvement et du reversement entre un EPCI et ses Communes membres

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci sera réparti entre l'EPCI et ses Communes membres en deux temps :

-dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et l'ensemble de ses Communes membres d'autre part

-dans un second temps entre les Communes membres.

En 2018, comme les années précédentes, la Communauté de commune du Val d'Eygues a opté pour la répartition de « droit commun ».

Perspectives d'évolution du FPIC en 2018

Le Projet de loi de finances modifie certaines dispositions concernant le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). La montée en puissance du dispositif, prévue pour 2018, est remise en cause : le montant total alloué à ce système de péréquation restera figé à 1% des recettes fiscales du bloc local. Par ailleurs, les garanties applicables en cas de perte d'éligibilité sont modifiées.

Raison pour laquelle nous avons inscrit la ligne budgétaire à zéro en 2018.

3 – Evolution et maitrise des dépenses de Fonctionnement

a) Evolution des charges à caractère général (Chapitre 011)

chapitre 011		Charges à caractère général			
Année	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
montant	1 702 106,09 €	1 750 734,82 €	1 754 815,86 €	1 753 850,76 €	1 793 000,00 €
% d' augment		2,85%	0,23%	-0,05%	2,23%

Entre 2016 et 2017 elles sont pratiquement stables, à hauteur de 1.750.000€

En 2018 malgré le transfert de compétence petite enfance, qui entraine une diminution de charge, la prise en charge par le SDED de la compétence éclairage public qui nous est répercutée en section de fonctionnement, annihile la baisse des charges énoncées précédemment.

Les charges à caractère général 2018 représentent un peu plus de 26% des dépenses réelles de fonctionnement. Les quatre postes les plus importants des charges à caractère général sont :

1° les achats non stockés à hauteur de 833 m€ (eau, énergie électricité et carburant, etc)

2° Entretien & réparations pour environ 291 m€ (entretien des terrains, bâtiments & matériels, ainsi que les contrats de maintenance)

3° les rémunérations d'intermédiaires et honoraires 247 m€ (Contrats TAPS et EMAPS, Contrats de maintenance des logiciels métier, mais aussi les programmes festifs : Nyons en scène, Festiv'été, feux d'artifices etc...) je vous rappelle qu'il a été aussi décidé pour 2018 le maintien des contrats TAPS pour 4 jours et demi.

4° Transport de biens & collectifs 116 m€ (principalement transport urbain)

-Les contrats sont régulièrement renégociés, les bons de commande validés en fonction de leur niveau d'obligation et d'urgence. C'est un poste pour lequel nous attachons une grande importance, tout en sachant que les marges de manœuvre restent limitées à périmètre de service égal

b) Evolution des charges de personnel

C-ETAT PREVISIONNEL DU PERSONNEL 2018

Année 2018 (prévisionnel)			
	EFFECTIFS ETP		
	Titulaires	Non tit,	Total
SERVICES ADMINSTRATIFS	16,7	3,5	20,2
	6,17%	-14,00%	-2,56%
	MONTANTS CHARGES		
	Titulaires	Non tit,	Total
	714 936,45 €	149 963,54 €	864 899,99 €
	2,21%	-14,04%	-1,03%
	EFFECTIFS ETP		
	Titulaires	Non tit,	Total
SERVICES TECHNIQUES	31,48	5,71	37,19
	-2,39%	54,74%	-1,72%
	MONTANTS CHARGES		
	Titulaires	Non tit,	Total
	1 151 004,81 €	144 623,12 €	1 295 627,93 €
	1,13%	42,79%	2,77%
	EFFECTIFS ETP		
	Titulaires	Non tit,	Total
ECOLES	14,85	4,05	18,9
	0,41%	-23,87%	-6,02%
	MONTANTS CHARGES		
	Titulaires	Non tit,	Total
	546 024,43 €	104 630,41 €	650 654,84 €
	5,90%	-22,55%	-0,01%
	EFFECTIFS ETP		
	Titulaires	Non tit,	Total
SERVICE JEUNESSE	2	0,8	2,8
	0,00%	-20,00%	-6,67%
	MONTANTS CHARGES		
	Titulaires	Non tit,	Total
	78 923,61 €	39 212,32 €	118 135,93 €
	3,84%	-15,93%	-1,26%
	EFFECTIFS ETP		
	Titulaires	Non tit,	Total
CLSH	0	0	0
	-100,00%	-100,00%	-100,00%
	MONTANTS CHARGES		
	Titulaires	Non tit,	Total
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	-100,00%	-100,00%	-100,00%
	EFFECTIFS ETP		
	Titulaires	Non tit,	Total
CRECHE	0,76	0	0,76
	-93,07%	-100,00%	-94,50%
	MONTANTS CHARGES		
	Titulaires	Non tit,	Total
	23 415,61 €	0,00 €	23 415,61 €
	-91,33%	-100,00%	-92,65%
	EFFECTIFS ETP		
	Titulaires	Non tit,	Total
SERVICES SPORT	4	2	6
	0,00%	0,00%	0,00%
	MONTANTS CHARGES		
	Titulaires	Non tit,	Total
	164 912,55 €	60 770,06 €	225 682,61 €
	3,38%	-5,55%	0,81%
	EFFECTIFS ETP		
	Titulaires	Non tit,	Total
POLICE MUNICIPALE	8		8
	4,30%		4,30%
	MONTANTS CHARGES		
	Titulaires	Non tit,	Total
	358 365,59 €		358 365,59 €
	8,46%		8,46%
	EFFECTIFS ETP		
	Titulaires	Non tit,	Total
SAISONNIERS	0	0,79	0,79
	0,00%	-63,93%	-63,93%
	MONTANTS CHARGES		
	Titulaires	Non tit,	Total
	0,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
	0,00%	-47,96%	-47,96%
	EFFECTIFS ETP		
	Titulaires	Non tit,	Total
TOTAL GENERAL I	77,79	16,85	94,64
	-12,00%	-26,39%	-14,96%
	MONTANTS CHARGES		
	Titulaires	Non tit,	Total
	3 037 583,05 €	521 199,45 €	3 558 782,50 €
	-4,89%	-21,80%	-7,81%
Autres charges personnels			67 917,00 €
TOTAL GENERAL II			3 626 699,50 €

L'inscription budgétaire 2018 sera proposée sur la base de 3 700 000, sachant que :

- | | |
|--|-------------|
| - Avancements grade et échelon | + 38 000 € |
| - Saisonniers (cf ci-dessous) prévus | - 20 000 € |
| - Transfert des service Crèche et Petits Bouts | - 350 000 € |

Le transfert de compétence du personnel de la Petite Enfance à la CCBDP

Une baisse entre 2017 et 2018 de l'enveloppe est observée compte tenu du transfert du personnel relevant de la compétence Petite Enfance (environ -350 000 euros). On remarque également une diminution de la charge du coût des saisonniers avec une baisse d'environ 50%. Cette baisse représente le coût des saisonniers employés à La Petite Enfance l'été.

La suppression des emplois aidés

L'année 2017 est l'année de la suppression des emplois aidés. La commune avait recours aux emplois aidés et permettaient à des personnes à la recherche d'un emploi et sans expérience de pouvoir bénéficier d'un contrat, d'un suivi et d'acquérir des compétences. La commune ne peut dès 2018 recourir à des nouvelles embauches par ce type de contrat aidé.

En 2017, deux agents en contrat aidés ont pu suite à la fin de leur contrat être mis au stage, un autre a eu son contrat aidé renouvelé avant la suppression de ce type de contrat.

Le coût d'un agent mis au stage est supérieur à celui d'un agent en contrat aidé.

La maîtrise des dépenses :

La commune continue à améliorer la gestion des services tout en améliorant leur efficience :

- Les agents malades ne sont pas systématiquement remplacés. Deux jours de carence sont appliqués.
- La non systématisation des remplacements suite à des départs en retraite ou des mutations externes est appliquée. Le départ à venir d'un agent en retraite conduit chaque fois à s'interroger sur l'organisation du service. Par exemple le service Population est aujourd'hui constitué seulement de deux personnes. Grâce à une nouvelle organisation et à des formations, le départ en retraite n'a pas été remplacé.
- Une augmentation du fait des avancements d'échelon et de grade en 2018. Les avancements d'échelon sont automatiques compte tenu des dernières réformes. L'avancement de grade est apprécié selon les missions, l'engagement professionnel de l'agent et le besoin de la commune.

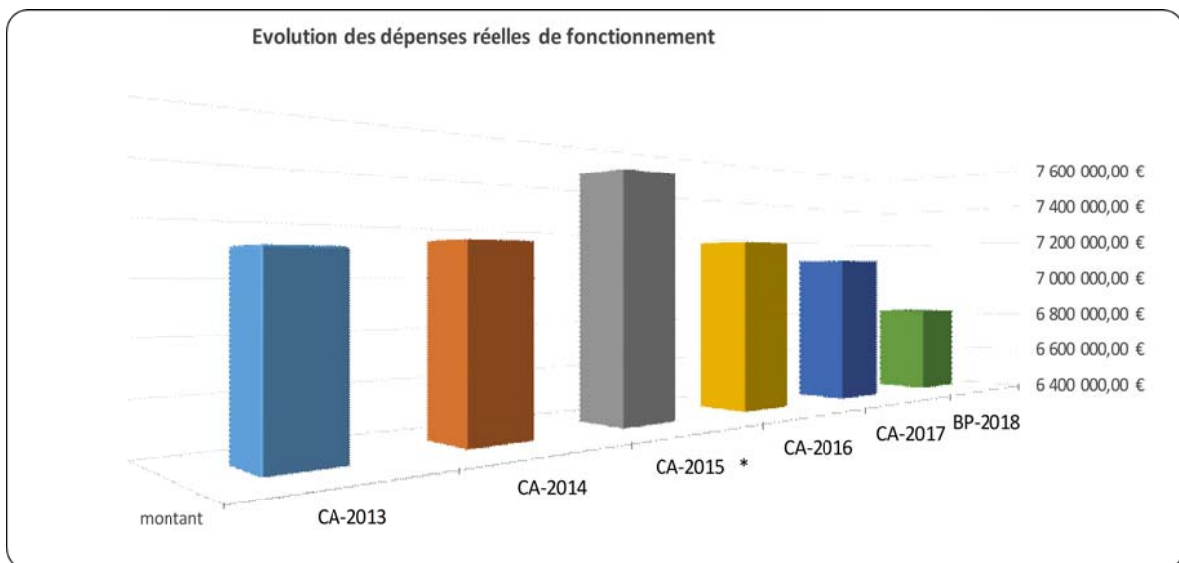
Il est également à souligner qu'en 2017 la gestion des effectifs conduisait à une maîtrise de la masse salariale malgré les mesures gouvernementales impactant la rémunération des agents (effets différés et cumulés de l'augmentation du point d'indice et du protocole PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations). Certes, le gel de ce dernier dispositif pour 2018 vient atténuer cet impact, mais le jeu des augmentations de

cotisations pénalisent les agents publics puisque les mesures compensatoires de la hausse de la CSG ne couvrent pas intégralement celles ci.

d) Evolution des dépenses réelles de Fonctionnement

* Dont 333.000€ de provision Zac2

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
Année	CA-2013	CA-2014	CA-2015 *	CA-2016	CA-2017	BP-2018
montant	7 103 053,00 €	7 137 234,00 €	7 438 565,00 €	7 163 231,00 €	7 086 221,00 €	6 819 000,00 €
Pourcentage d' augment.		0,48%	4,22%	-3,70%	-1,08%	-3,77%



Maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Depuis plusieurs années, la ville de Nyons s'attache à optimiser son action en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement tout en répondant aux besoins de la population.

Elles se décomposent principalement entre :

les charges à caractère général (entretien et réparations du patrimoine, nettoyage, chauffage, énergie, contrats de prestations de services avec les entreprises),

les dépenses de personnel et frais assimilés,

les dépenses de gestion courante (subventions aux associations et aux établissements publics, contingents et participations obligatoires)

ainsi que les frais financiers.

Elles sont :

-en 2014 de **7,137 M€** soit une progression limitée à + **0,48%** par rapport à 2013
 -en 2015 de **7,105 M€** (en retirant la provision de 333.000€ de la ZAC2) soit une **diminution de 0,44%** par rapport à 2014
 En 2016 de **7,163 M€** soit une progression limitée à + **0.82%** (somme de 2015 retraitée)
 En 2017 de **7.086 M€** soit une diminution de **-1.08%**
 -le **Budget prim 2018** sera proposé sur la base prévisionnelle de 6.819M€ soit une **diminution de 3.77%**
 (Commentée précédemment) Soit une **diminution de 239.000€** par rapport au réalisé 2017

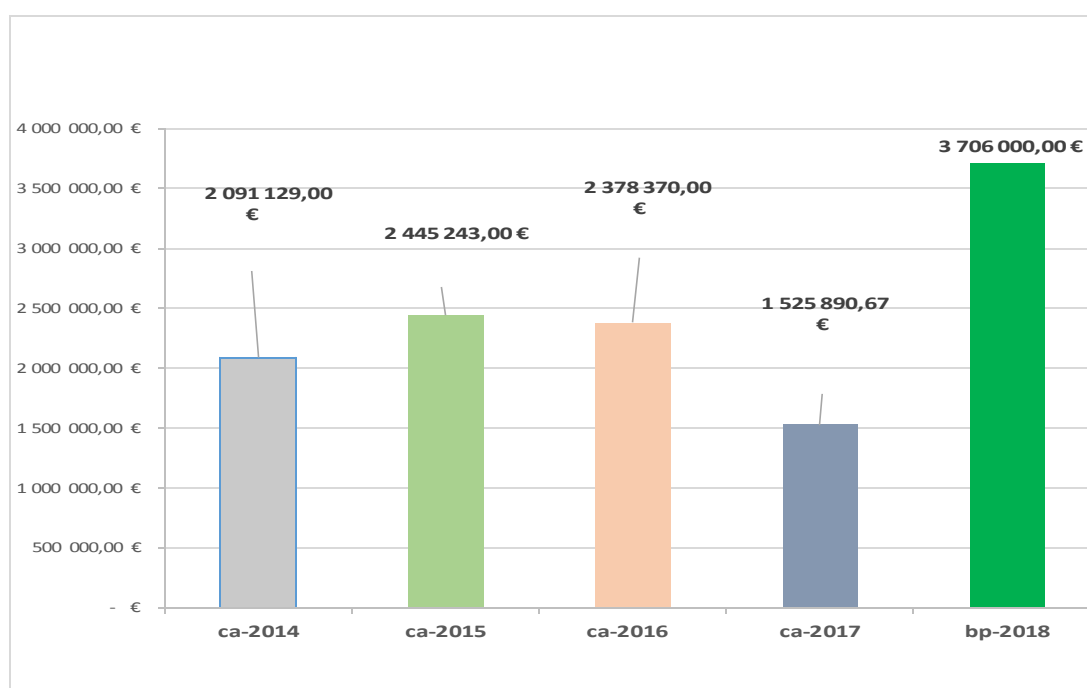
-charges à caractère général + 50 000€ (déjà évoqué précédemment)
 -charges de personnel **-273.000€** (évoqué aussi précédemment) soit une **diminution de 6,87%**
 -charges de gestion qui sont étales

- Les Investissements 2018

a) **Maintien d'un Programme d'investissements importants en 2018**

reste à réaliser importants
 1.027.250 contre
 726.748 en 2017

Dépenses d'équipement					sans RAR
année	ca-2014	ca-2015	ca-2016	ca-2017	bp-2018
montant	2 091 129,00 €	2 445 243,00 €	2 378 370,00 €	1 525 890,67 €	3 706 000,00 €



*****Le montant des restes à réaliser en dépense au 31 décembre 2017 est de 1.027.250,00€**

► Les plus importants sont :

Dont : 69.800€ de fonds de concours-DAH Maison de service public-Passerelle et voirie CCBPD etc

Dont : 138.500€ au titre des programmes annuels de Bâtiment dont 77.000 (wc place libération)

Dont : 99.000€ voirie programme général 2017
Dont 176.000€ Voirie 2016 (Lisbonne Monjaud de Vernejoul & maîtrise œuvre)
Dont : 174.000€ Tennis
Dont : 233.950€ Foyer des jeunes travailleurs

► La notion de restes à réaliser en dépenses d'investissement :
RAR = dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice (justifiées par des contrats, des conventions, des marchés ou des bons de commande signés).

Maintien d'un programme d'investissement important en 2018

Il sera proposé, au vote du conseil municipal, pour 2018 3.706.000€ de dépenses d'investissement

b) Financement des Investissements

→ Capacité d'autofinancement

ANNEE	2014	2015	2016	2017	RAPPEL BP 2017	BP 2018
Total des produits de fonctionnement = A	8 902 895,00 €	9 338 477,00 €	8 690 071,99 €	8 951 133,95 €	8 599 000,00 €	7 997 250,00 €
dont ----- Impôts locaux	5 005 673,00 €	5 131 700,00 €	5 155 369,00 €	5 095 064,00 €	5 130 000,00 €	4 840 000,00 €
dont----- autres impôts & taxes	462 379,00 €	497 902,00 €	361 975,83 €	538 183,41 €	353 000,00 €	420 000,00 €
dont----- Dotation globale de fonctionnement	2 002 924,00 €	1 826 884,00 €	1 660 491,00 €	1 598 527,00 €	1 601 500,00 €	1 580 000,00 €
dont----- Attribution de péréquation et de co	764 579,00 €	820 496,00 €	747 449,33 €	655 764,44 €	778 500,00 €	428 000,00 €
Total des charges de fonctionnement = B	7 666 371,00 €	7 861 166,00 €	7 643 161,00 €	7 917 361,85 €	7 973 000,00 €	7 355 000,00 €
dont ----- Charges de personnel	3 987 299,00 €	4 040 926,00 €	3 994 332,03 €	3 956 926,54 €	4 155 000,00 €	3 700 000,00 €
dont----- achat & charges externes	1 668 031,00 €	1 705 528,00 €	1 702 212,00 €	1 702 493,84 €	1 736 000,00 €	1 693 000,00 €
dont----- charges financières	152 784,00 €	142 722,00 €	217 915,00 €	281 413,99 €	146 000,00 €	119 000,00 €
dont----- contingents	441 372,00 €	436 973,00 €	484 461,64 €	481 635,98 €	491 000,00 €	471 000,00 €
dont----- subventions	520 050,00 €	502 327,00 €	481 414,58 €	479 698,10 €	504 500,00 €	500 500,00 €
Résultats comptables =A- B= R	1 236 524,00 €	1 477 311,00 €	1 046 910,99 €	1 033 772,10 €	626 000,00 €	642 250,00 €
amortissements (6811)	455 991,84 €	349 952,87 €	408 029,54 €	440 924,99 €	500 000,00 €	500 000,00 €
provisions	60 000,00 €	60 000,00 €	71 000,00 €	71 000,00 €	71 000,00 €	36 000,00 €
Reprise sur amortissement & provision zac 2	-	357 690,00 €	70 000,00 €	35 000,00 €	-	-
Quote part des subvention (recette	30 098,82 €	38 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Capacité d'autofinancement brut	1 722 417,02 €	1 491 573,87 €	1 455 940,53 €	1 545 697,09 €	1 197 000,00 €	1 178 250,00 €
Remboursement du Capital des emp	331 142,00 €	343 144,00 €	394 504,00 €	414 603,00 €	414 603,00 €	425 512,49 €
Capacité d'autofinancement NET	1 391 275,02 €	1 148 429,87 €	1 061 436,53 €	1 131 094,09 €	782 397,00 €	752 737,51 €

La CAF brut :

Elle est de 1.545.697,09€ en 2017 par rapport à un budgété de 1.197.000€, qui passent au budget 2018 à 1.178.250€

Il est important de se rappeler la baisse de la DGF subie depuis 2014 dont le montant cumulé fin 2018 est de 1.940.000€, et, malgré tout, nous avons soutenu une dynamique de nos investissements.

Il est indéniable, que nos marges de manœuvres demeures étroites et imposent donc un pilotage serré et vigilant.

La dynamique du PLU devrait s'enclencher, et il faudra tenir, à minima, les objectifs définis dans celui-ci. Nous devons poursuivre notre maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Sur le personnel, il nous faut poursuivre nos efforts pour préserver les équilibres et les ratios tout en sachant que la marge de manœuvre reste étroite, entre nos obligations de service public, et les contraintes budgétaires imposées.

Reste cependant la réalité des charges d'une Commune bourg centre, telle que la nôtre, qui sont de plus en plus sous-évaluées par l'état (diminution des dotations) tout en nous imposant des charges supplémentaires (passeport, dématérialisation, actes de naissance)

→ Fiche financière synthétique

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	ca2014	ca2015	Ca2016 prov	CA2017 prov	BP2018 prov	A
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/01/2018	
	1 878 426,92 €	2 063 156,09 €	2 285 776,83 €	2 573 883,36 €	1 355 133,36 €	
NOUVEAUX EMPRUNTS	CA-2014	CA-2015	CA-2016	ca-2017-provis	BP-2018	B
	- €	500 000,00 €	600 000,00 €	- €	1 000 000,00 €	
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BUDGET PRINCIPAL	CA-2014	CA-2015	CA-2016	CA-2017-provis	BP-2018-provis	C
	2 091 129,00 €	2 445 243,00 €	2 378 370,00 €	1 525 890,67 €	4 733 250,00 €	
VIREMENT à la SECTION D'INVESTISSEMENT	CA-2014	CA-2015	CA-2016	CA-2017-provis	BP-2018-provis	D
	1 606 616,26 €	1 292 582,50 €	824 290,54 €	745 412,25 €	1 861 000,00 €	
DETTE CAPITAL RESTANT DU	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	E
	3 562 999,50 €	3 719 856,00 €	3 925 351,42 €	3 510 748,46 €	4 085 235,98 €	
CAPITAL	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	E1
	331 142,54 €	343 143,87 €	394 504,20 €	414 602,97 €	425 512,49 €	
INTÉRÊTS	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	E2
	160 361,20 €	150 644,82 €	152 041,30 €	144 546,26 €	123 948,69 €	
ANNUITÉS	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	E3
	491 503,74 €	493 788,69 €	546 545,50 €	559 149,23 €	549 461,18 €	

Cette fiche financière est une synthèse des budgets de 2014 à 2018 avec en :

A -un excédent de fonctionnement de l'ordre de 2.000M€ en moyenne chaque année, qui représente la Capacité de la commune à dégager un autofinancement pour financer ces investissements nécessaire à l'équilibre de nos budgets et de nos engagements.

B – les nouveaux emprunts 500 M€ en 2015, et 600 M€ en 2016, et 1.000.000€ en 2018 qui assurent le complément de Financement de nos investissements, conformément à notre prévisionnel initial, et malgré la baisse des taux.

D- virement de la section de fonctionnement 1.606 M€ en 2014, 1.293M€ en 2015, 825M€ en 2016 745 M€ en 2017 et 1.800 M€ en 2018 afin de financer nos investissements tout en maintenant les équilibres recherchés en terme d'endettement.

C- Les dépenses d'équipement 2.091M€ en 2014, 2.445M€ en 2015, et 2.378 M€ en 2016 et 1.525€ en 2017 et enfin 4.7333M€

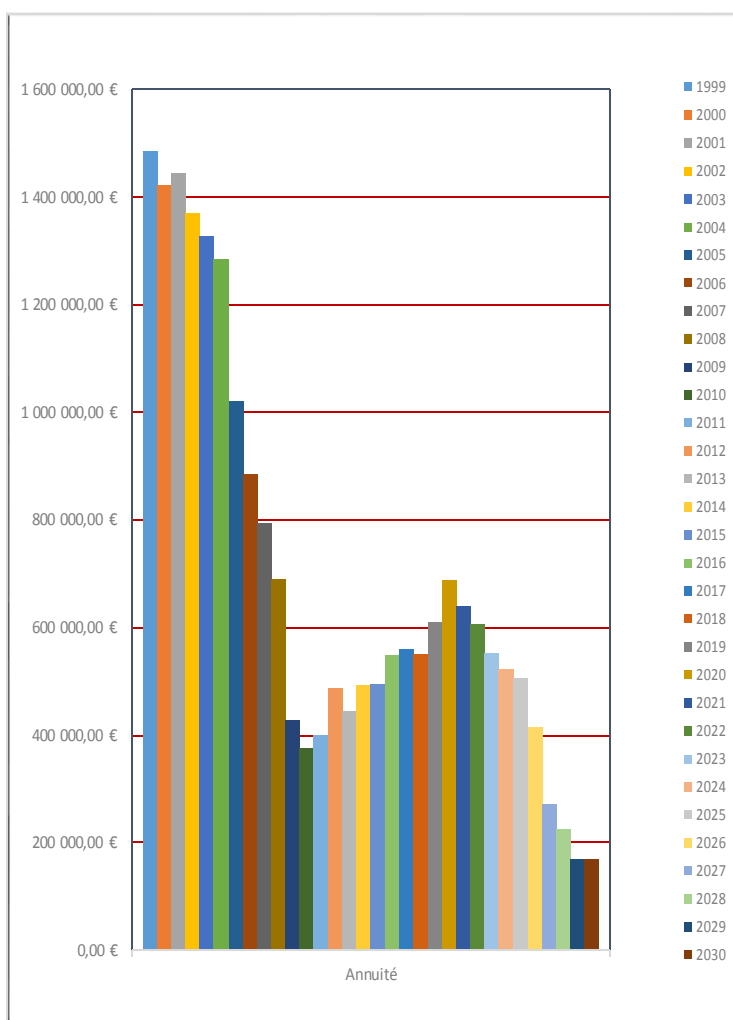
« Le complément de financement étant assuré par le FCTVA, les subventions, et les dotations aux amortissements (qui sont, en quelque sorte, un autofinancement puisque matérialisées par une dépense de la section de fonctionnement et une recette de la section d'investissement)».

E- Dette en Capital restant dû : 4 085.235,98€- le ratio d'endettement est de **593** celui de la strate est de **1 089**, celui de Vaison de ****1232** et celui de Crest ****1341**

***Ratios 2016 : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/>

b) Etat de la dette Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL					
Exercice	Tirage	Amortissement	Intérêts	Annuité	Encours Fin
1999	0,00 €	855 553,84 €	630 355,09 €	1 485 908,93 €	7 923 324,01 €
2000	336 683,65 €	861 954,34 €	559 361,28 €	1 421 315,62 €	7 398 053,31 €
2001	9 490,56 €	935 260,77 €	508 480,56 €	1 443 741,33 €	6 472 283,06 €
2002	0,00 €	927 126,19 €	444 593,23 €	1 371 719,42 €	5 555 081,14 €
2003	0,00 €	954 397,19 €	372 780,14 €	1 327 177,33 €	4 600 683,93 €
2004	0,00 €	989 436,18 €	295 197,97 €	1 284 634,15 €	3 611 247,75 €
2005	545 936,80 €	801 779,65 €	218 843,30 €	1 020 622,95 €	3 356 002,72 €
2006	502 610,83 €	711 987,55 €	173 386,41 €	885 373,96 €	2 932 694,82 €
2007	440 546,45 €	652 235,04 €	142 837,91 €	795 072,95 €	2 721 006,22 €
2008	440 000,00 €	568 599,47 €	120 937,48 €	689 536,95 €	2 592 406,73 €
2009	0,00 €	318 578,37 €	108 371,77 €	426 950,14 €	2 273 828,36 €
2010	750 000,00 €	275 044,97 €	99 982,70 €	375 027,67 €	2 749 235,39 €
2011	500 000,00 €	287 884,98 €	113 367,38 €	401 252,36 €	2 961 350,42 €
2012	1 100 000,00 €	363 306,72 €	124 618,40 €	487 925,12 €	3 698 043,70 €
2013	500 000,00 €	303 901,66 €	140 050,97 €	443 952,63 €	3 894 142,05 €
2014	0,00 €	331 142,54 €	160 361,20 €	491 503,74 €	3 562 999,50 €
2015	500 000,00 €	343 143,87 €	150 644,82 €	493 788,69 €	3 719 855,63 €
2016	600 000,00 €	394 504,20 €	152 041,30 €	546 545,50 €	3 925 351,43 €
2017	0,00 €	414 602,97 €	144 546,26 €	559 149,23 €	3 510 748,46 €
2018	1 000 000,00 €	425 512,49 €	123 948,69 €	549 461,18 €	4 058 235,97 €
2019	1 000 000,00 €	478 366,30 €	130 966,92 €	609 333,22 €	4 606 869,67 €
2020	0,00 €	548 159,65 €	140 186,80 €	688 346,45 €	4 058 710,02 €
2021	0,00 €	514 734,18 €	124 615,69 €	639 349,87 €	3 543 975,84 €
2022	0,00 €	502 024,24 €	102 949,65 €	604 973,89 €	3 041 951,60 €
2023	0,00 €	476 815,66 €	76 040,99 €	552 856,65 €	2 565 135,94 €
2024	0,00 €	459 091,17 €	62 673,70 €	521 764,87 €	2 106 044,77 €
2025	0,00 €	456 320,19 €	50 114,81 €	506 435,00 €	1 649 724,58 €
2026	0,00 €	373 665,57 €	39 457,50 €	413 123,07 €	1 276 059,01 €
2027	0,00 €	241 953,98 €	28 012,08 €	269 966,06 €	1 034 105,03 €
2028	0,00 €	200 768,48 €	23 509,16 €	224 277,64 €	833 336,55 €
2029	0,00 €	151 271,40 €	19 388,01 €	170 659,41 €	682 065,15 €
2030	0,00 €	154 428,61 €	15 748,37 €	170 176,98 €	527 636,54 €
	5 125 268,29	16 273 552,42	5 598 370,54	21 871 922,96	



L'encours de dette du budget principal est de 3.510 M€ au 01/01/2018 et sera de 4.085 M€ au 31/12/2018 Avec un nouvel emprunt de 1.000.000€ pour financer nos investissements 2018

La Capacité de désendettement d'une commune rentre aussi dans les critères d'analyse de la santé financière d'une collectivité, elle correspond au nombre d'années dont aurait besoin une collectivité pour rembourser sa dette, si elle consacrait toute son épargne brute (ou CAF brute). Il est communément admis que cette C.D.D ne doit pas dépasser 15 ans. Ce ratio est notamment pris en considération par les banques, pour évaluer la santé financière d'une collectivité qui souhaite souscrire un emprunt, pour proposer des conditions plus ou moins intéressante.

Capacité de désendettement = $\frac{\text{Etat de la dette au 31 décembre de l'année N}}{\text{Epargne brute (ou C.A.F Brut)}}$

C.D.D 2014 = 3.562.999 / 1.722.417 = **2 ans**

C.D.D 2015= 3 719 856 / 1.491.574 = **2 ans 1/2**

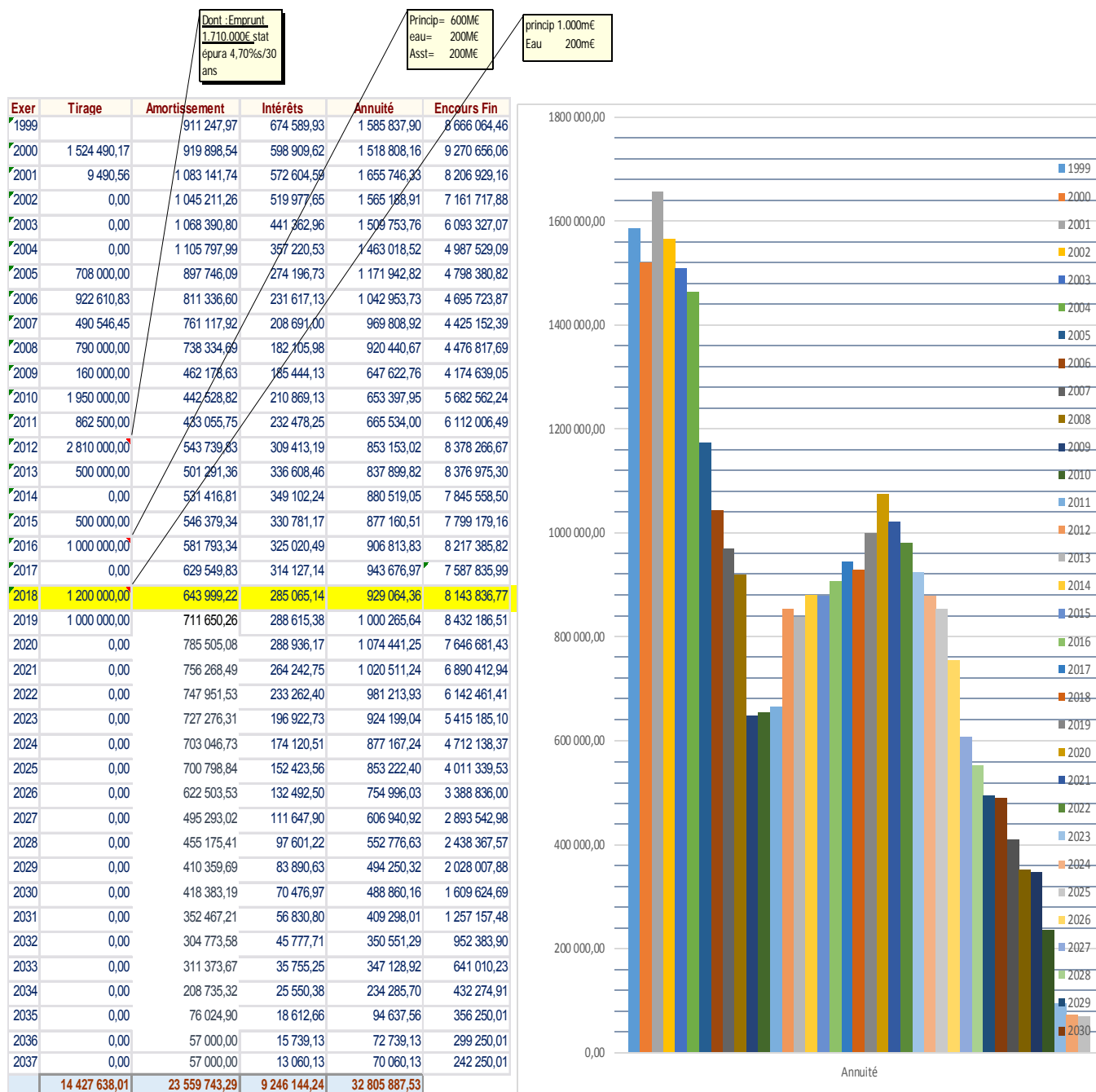
C.D.D 2016= 3 925 351 / 1.455.941 = environ **2 ans 1/2**

C.D.D 2017= 3 510 748 / 1.545.697 = environ **2 ans 1/2**

C.D.D 2018 = 4 085 236 / 1.178.250 = environ **3ans**

dans tous les cas bien inférieure à 15 ans

d) Etat de la dette agrégée



L'encours de la dette agrégée, soit la dette du budget principal, du budget d'eau, du budget d'assainissement, et du budget parc est de 7.588 M€ au 01/01/2018 et sera de 8.144 M€ au 31/12/2018 (après souscription de deux nouveaux emprunts en 2018 (1.000 M€ pour le Budget principal, 200 M€ pour le budget d'eau).

Au 31/12/1999 le CRD était 8 666 M€ mais avec des annuités de 1 586 M€

A C.R.D approchant, nos annuités sont de plus de 50% inférieures, soit plus de 920.000€ en moins d'annuités à rembourser ce qui représente plus de 35% de notre excédent de fonctionnement. (2.574 M€ pour 2017)

B- LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

LIBELLE	2018	2019	2020
Capital des emprunts & restitution de caution (3.000€)	433 000,00 €	426 000,00 €	438 000,00 €
Fonds de concours	73 000,00 €	25 000,00 €	40 000,00 €
Matériels: technique-administratif-& Signalisation	202 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
Programmes -Bâtiments-Voirie-Eclairage public	3 310 000,00 €	3 148 000,00 €	1 100 000,00 €
Programme annuel écoles (Matériels & bâtiments)	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Travaux en régie	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT	4 128 000,00 €	3 839 000,00 €	1 818 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

LIBELLE	2018	2019	2020
Fonds de compensation de TVA / Taxe d'aménagement	275 000,00 €	590 000,00 €	570 000,00 €
Emprunts	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €
Subventions & Autres recettes	448 000,00 €	400 000,00 €	120 000,00 €
Dotations aux amortissements	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 905 000,00 €	1 349 000,00 €	628 000,00 €
TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT	4 128 000,00 €	3 839 000,00 €	1 818 000,00 €

Depuis 2001, nous tenons un tableau de bord prospectif des investissements qui pourraient être engagés. Celui-ci est revu, corrigé, et remodelé, en fonction des aléas, des évolutions fiscales, ou des ajustements de dotations.

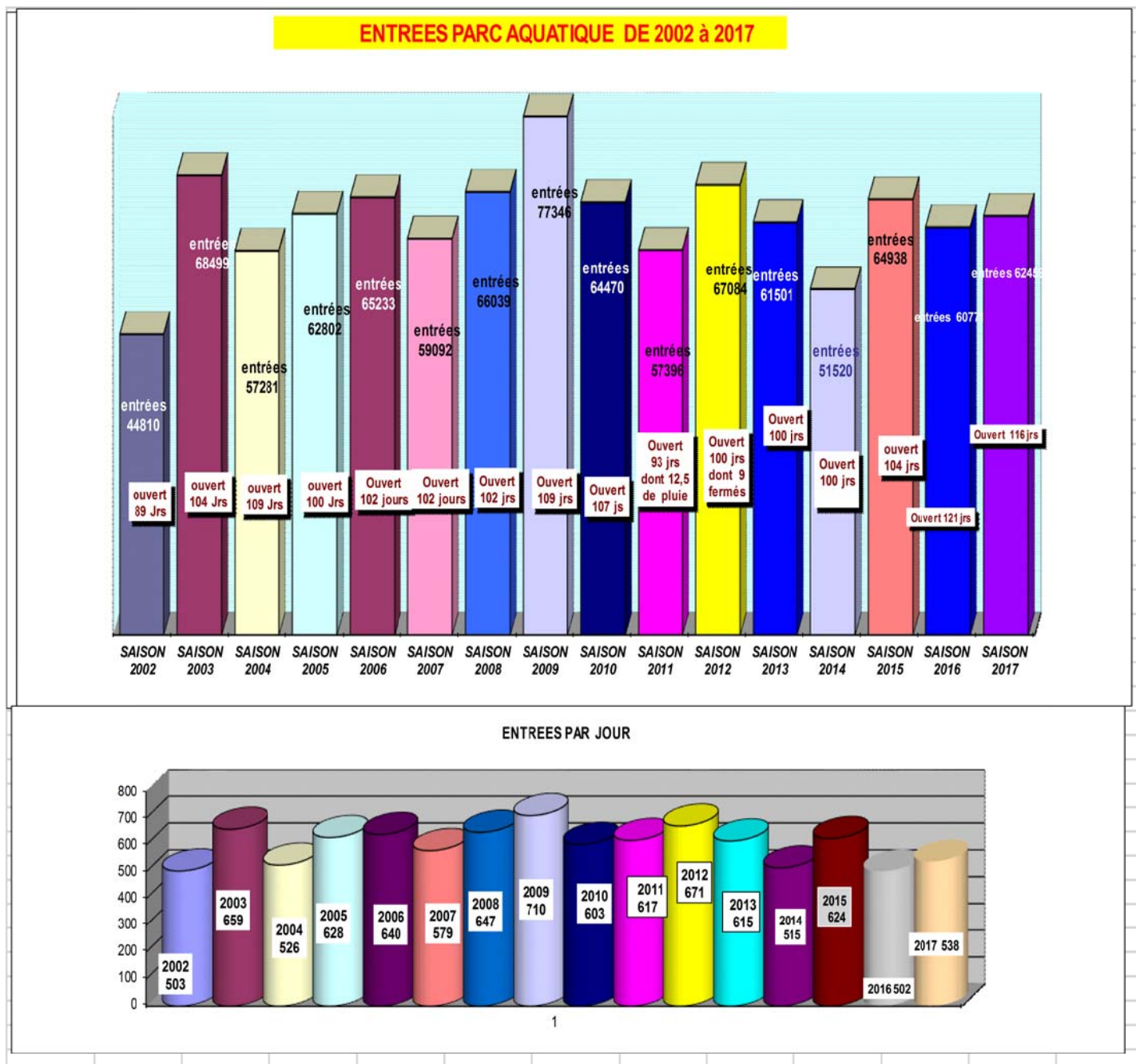
C'est un outil nécessaire et indispensable pour piloter nos propositions budgétaires.

C'est notre fil conducteur qui accompagne le programme que nous avons proposé au Nyonsaises et aux Nyonsais, au moment des élections.

III – BUDGET ANNEXES

A- BUDGET DU PARC AQUATIQUE

1 – Entrées au Parc Aquatique



2 – Poursuite de la contribution du Budget Général

Participation du Budget Principal au Budget Parc Aquatique (financement du service public)

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL GL
TVA à Décaisser	16 146,00 €	16 579,14 €	18 508,00 €	27 064,00 €	23 245,00 €	20 309,00 €	26 269,00 €	21 002,00 €	13 450,00 €	20 277,00 €	23 606,00 €	20 414,00 €	246 869,14 €
Dotations aux amortissts	107 271,38 €	92 171,59 €	106 681,04 €	106 898,03 €	108 781,47 €	103 838,02 €	103 719,44 €	104 718,09 €	107 246,57 €	93 908,01 €	94 596,66 €	94 940,00 €	1 224 770,30 €
Intérêts des emprunts	46 601,28 €	42 128,01 €	40 678,15 €	37 369,45 €	34 158,25 €	30 947,04 €	29 480,24 €	27 852,35 €	26 304,99 €	24 757,64 €	23 273,87 €	21 662,93 €	385 214,20 €
TOTAL	170 018,66 €	150 878,74 €	165 867,19 €	171 331,48 €	166 184,72 €	155 094,06 €	159 468,68 €	153 572,44 €	147 001,56 €	138 942,65 €	141 476,53 €	137 016,93 €	1 856 853,64 €

Participation du budget principal au financement du service public au Parc Aquatique

Montant	126 000,00 €	133 700,00 €	140 000,00 €	94 000,00 €	130 000,00 €	160 000,00 €	130 000,00 €	140 000,00 €	160 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	1 513 700,00 €
---------	--------------	--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------

Malgré une fréquentation importante, qui génère des recettes en conséquence, le budget parc aquatique, est « plombé » par l'annuité d'emprunt et la tva à décaisser, qui impose une participation du budget principal. Celle-ci a été «re-calibrée» à la baisse en 2017 par rapport à l'inscription budgétaire qui était de 130 M€ en fonction du déficit de l'exercice soit 100 M€.

Pour 2018 la participation prévisionnelle du budget principal est de 87.000€.

Dont responsable de la structure

FRAIS DE PERSONNEL DE LA STRUCTURE NYONSOLEIADO

statut des agents	2014		2015		2016		2017		PREVISIONNEL 2018	
	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé
Autres personnels	2,46	86 178,03 €	2,51	89 922,58 €	2,74	94 466,04 €	3,23	105 193,00 €	2,43	65 000,00 €
Maîtres Nageurs	1,5	47 346,19 €	1,58	49 725,83 €	1,63	51 205,62 €	1,72	50 319,00 €	1,72	51 500,00 €
TOTAL GL	3,96	133 524,22 €	4,09	139 648,41 €	4,37	145 671,66 €	4,95	155 512,00 €	4,15	116 500,00 €

B- LE BUDGET D'EAU

1 – Les résultats 2017 du Budget d'Eau

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Drôme
BUDGET EAU

FICHE DES RESULTATS
VILLE DE NYONS ANNEE 2017

RESULTATS CA 2017



LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2017			INVESTISSEMENT 2017			ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	excédent ou déficit de fonct l'exercice	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	excédent ou déficit d'Inv l'exercice	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultats reportés	- €	181 802,02 €	181 802,02 €	- €	254 512,15 €	254 512,15 €		436 314,17 €
Affect du résultat ca Cpte1068		19 787,85 €		- €	- €			- 19 787,85 €
résultats reportés		162 014,17 €		- €	- €	254 512,15 €	- €	416 526,32 €
Opérations de l'exercice	190 455,67 €	191 784,86 €	1 329,19 €	562 440,62 €	232 572,21 €	-329 868,41 €	752 896,29 €	424 357,07 €
TOTAUX	190 455,67 €	353 799,03 €		562 440,62 €	487 084,36 €		752 896,29 €	840 883,39 €
Résultats de clôture		163 343,36 €		75 356,26 €	- €			87 987,10 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement final</u>				75 356,26 €				
<u>Excédent de financement de la section d'investissement.....</u>				- €				
<u>Restes à réaliser.....</u>				65 650,00 €	228 250,00 €			
<u>Besoin de financement au titre des Restes à réaliser.....</u>				- €				
<u>Excédent de financement au titre des restes à réaliser.....</u>				162 600,00 €				
<u>Besoin de financement au titre des Opérations diverses.....</u>								
<u>Excédent de financement au titre des Opérations diverses.....</u>				- €				
<u>Besoin de financement Global s/section investissement.....</u>				- €				
<u>Excédent de financement Global s/section investissement.....</u>				87 243,74 €				
2° et considérant l'exédent de fonctionnement, décide d'affecter				- €				au Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
				19 787,85 €				Au compte 002 Excédent de fonct. reporté

!

2 – Etat de la dette du Budget d'Eau

Tableau Prévisionnel							initial	EMPRUNT REMBOURSE AU BUDGET PRINCIPAL			TOTAL DES ANNUITES	initial total
Emprunts								Capital	Intérêts	Annuité		
Ex	Encours Début	Tirage	Amortissement	Intérêts	Annuité	Encours Fin						
2001	617 253,66 €	0,00	65 729,93	30 029,05	95 758,98	551 523,73	423 636,39 €	66 633,04	28 776,81	95 409,86 €	191 168,84	1 040 890,05 €
2002	551 523,74 €	0,00 €	63 331,63 €	25 870,64 €	89 202,27 €	488 192,11	357 003,35	64 816,05	24 329,59	89 145,64 €	178 347,91	908 527,09 €
2003	488 192,11 €	0,00 €	57 821,95 €	22 034,61 €	79 856,56 €	430 370,16	292 187,30	61 267,31	19 983,12	81 250,43 €	161 106,99	780 379,41 €
2004	430 370,16 €	0,00 €	58 646,96 €	18 564,89 €	77 211,85 €	371 723,20	230 919,99	63 452,07	15 718,00	79 170,07 €	156 381,92	661 290,15 €
2005	371 723,20 €	0,00 €	57 329,59 €	15 012,05 €	72 341,64 €	314 393,61	167 467,92	47 639,39	11 494,30	59 133,69 €	131 475,33	539 191,12 €
2006	314 393,61 €	420 000,00 €	60 712,20 €	11 629,44 €	72 341,64 €	673 681,41	119 828,53	48 558,61	8 465,85	57 024,46 €	129 366,10	434 222,14 €
2007	673 681,41 €	50 000,00 €	70 246,03 €	23 725,08 €	93 971,11 €	653 435,38	71 269,92	38 874,50	4 217,34	43 091,84 €	137 062,95	744 951,33 €
2008	653 435,38 €	350 000,00 €	77 077,31 €	20 490,35 €	97 567,66 €	926 358,07	32 395,42	32 395,42	1 762,04	34 157,46 €	131 725,12	685 830,80 €
2009	926 358,07 €	0,00 €	45 256,31 €	34 186,66 €	79 442,97 €	881 101,76		Soldé	Soldé		79 442,97	926 358,07 €
2010	881 101,76 €	700 000,00 €	58 162,81 €	54 291,83 €	112 604,64 €	1 522 938,95		Soldé	Soldé		112 604,64	881 101,76 €
2011	1 522 938,95 €	143 700,00 €	72 452,74 €	60 294,35 €	132 847,09 €	1 594 186,21		Soldé	Soldé		132 847,09	1 522 938,95 €
2012	1 594 186,21 €	0,00 €	69 933,48 €	62 146,48 €	132 079,96 €	1 524 252,73		Soldé	Soldé		132 079,96	1 594 186,21 €
2013	1 524 252,73 €	0,00 €	71 448,28 €	60 002,92 €	131 451,20 €	1 452 804,45		Soldé	Soldé		131 451,20	1 524 252,73 €
2014	1 452 804,45 €	0,00 €	73 091,65 €	57 654,03 €	130 745,68 €	1 379 712,80		Soldé	Soldé		130 745,68	1 452 804,45 €
2015	1 379 712,80 €	0,00 €	74 760,18 €	55 318,36 €	130 078,54 €	1 304 952,62		Soldé	Soldé		130 078,54	1 379 712,80 €
2016	1 304 952,62 €	200 000,00 €	57 467,55 €	52 920,27 €	110 387,82 €	1 447 485,07		Soldé	Soldé		110 387,82	1 304 952,62 €
2017	1 447 485,07 €	0,00 €	71 430,35 €	52 914,11 €	124 344,46 €	1 376 054,72		Soldé	Soldé		124 344,46	1 447 485,07 €
2018	1 376 054,72 €	200 000,00 €	73 368,42 €	50 277,83 €	123 646,25 €	1 502 686,30		Soldé	Soldé		123 646,25	1 376 054,72 €
2019	1 502 686,30 €	0,00 €	86 501,53 €	52 700,31 €	139 201,84 €	1 227 338,06		Soldé	Soldé		139 201,84	1 502 686,30 €
2020	1 227 338,06 €	0,00 €	88 834,03 €	49 709,91 €	122 311,97 €	1 149 936,15		Soldé	Soldé		122 311,97	1 227 338,06 €
2021	1 149 936,15 €	0,00 €	91 226,36 €	46 657,14 €	121 668,60 €	1 070 427,72		Soldé	Soldé		121 668,60	1 149 936,15 €
2022	1 070 427,72 €	0,00 €	93 752,45 €	43 436,07 €	120 977,70 €	988 686,14		Soldé	Soldé		120 977,70	1 070 427,72 €
2023	988 686,14 €	0,00 €	96 345,67 €	40 171,55 €	120 310,56 €	904 651,62		Soldé	Soldé		120 310,56	988 686,14 €
2024	904 651,62 €	0,00 €	99 032,43 €	36 823,18 €	119 643,42 €	818 238,11		Soldé	Soldé		119 643,42	904 651,62 €
2025	818 238,11 €	0,00 €	101 799,96 €	33 390,77 €	118 992,73 €	729 372,55		Soldé	Soldé		118 992,73	818 238,11 €
2026	729 372,55 €	0,00 €	104 700,28 €	29 802,37 €	118 309,14 €	637 930,03		Soldé	Soldé		118 309,14	729 372,55 €
2027	637 930,03 €	0,00 €	107 689,50 €	26 141,40 €	117 642,00 €	543 829,73		Soldé	Soldé		117 642,00	637 930,03 €
2028	543 829,73 €	0,00 €	107 190,65 €	22 378,02 €	113 378,31 €	450 568,01		Soldé	Soldé		113 378,31	543 829,73 €
2029	450 568,01 €	0,00 €	110 248,24 €	18 651,41 €	112 720,31 €	354 596,92		Soldé	Soldé		112 720,31	450 568,01 €
2030	354 596,92 €	0,00 €	113 431,53 €	14 786,75 €	112 043,89 €	255 799,47		Soldé	Soldé		112 043,89	354 596,92 €
2031	255 799,47 €	0,00 €	91 974,63 €	9 653,74 €	101 628,37 €	163 824,84		Soldé	Soldé		101 628,37	255 799,47 €
2032	163 824,84 €	0,00 €	53 895,63 €	6 282,81 €	60 178,44 €	109 929,21		Soldé	Soldé		60 178,44	163 824,84 €
2033	109 929,21 €	0,00 €	55 552,56 €	3 960,57 €	59 513,13 €	54 376,65		Soldé	Soldé		59 513,13	109 929,21 €
2034	54 376,65 €	0,00 €	43 278,32 €	1 565,84 €	44 844,16 €	11 098,33		Soldé	Soldé		44 844,16	54 376,65 €
	2 063 700,00 €		2 634 819,47 €	1 143 588,27 €	3 600 456,70 €							

Grandes lignes budgétaires 2018

PREVISIONNEL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2018			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caract. Général	15 000,00	Excédent ant.reporté	163 343,36
Int.emprunts & ICNE	51 000,00	Recettes de fonctionnem.	180 000,00
Virement sect invt	155 356,26	quote part des subventions	8 600,00
Dot.aux Amort.	126 000,00		
TOTAL DEPENSES	347 356,26	TOTAL RECETTES	351 943,36
Excédent disponible	4 587,10	Part communale =395.000m3x. 0,42€ m	

PREVISIONNEL SECTION D'INVESTISSEMENT 2018			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emp.	75 000,00 €	résultat antérieur	87 243,74
Travaux	700 000,00 €	travaux	115 000,00
Subvent.amort	8 600,00 €	amortissement	126 000,00
		virt section fonct	155 356,26
		Subvention	100 000,00
		Emprunt	200 000,00
TOT. DEPENSES	783 600,00 €	TOTAL RECETTES	783 600,00
télérelève Rues Pasteur-Roux-Dumont de Vernejoul	500.000€ 200.000€	DETR	

En 2018 il y a deux programmes d'investissement d'envisagés sur le budget d'eau.

1-Les travaux relatifs aux réseaux d'eau sur les Rues Pasteur-Dr Roux et Th.Dumont estimés à 200.000€

2-la mise en place de la télé-relève des compteurs d'eau, qui doit permettre, entre autre, la relève à distance des compteurs, même en l'absence des occupants (opération qui pose actuellement problème eût égard au nombre de résidences secondaires.

Afin d'équilibrer ce budget d'investissement il convient de prévoir un emprunt de 200.000€ en complément d'une subvention de 100.000€, de l'état, dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

3 – Principaux Travaux Budget d'eau depuis 2001

ANNEE	NATURE	MONTANT HT	
2001	Début Marché Viabilisation Secteur Sauve ZAC1	21 300,00 €	21 300,00 €
	Travaux divers	12 000,00 €	12 000,00 €
2003	suite Viabilisation Secteur Sauve ZAC1	1 300,00 €	
	Maillage rue de chantemerle	4 500,00 €	
	ZAC1 Secteur Sud est	9 680,00 €	
	Branchement Jardin des arômes anc camping et divers	1 330,00 €	16 810,00 €
2004	Suite ZAC1 Secteur Sud Est	1 310,00 €	
	Recherches nouvelles ressource en eau Géo	43 400,00 €	
	Eau potable la Rochette	23 380,00 €	
	Eau potable la Digue	14 500,00 €	
	Nouvelle ressource en eau Forage Stade +esp.aquat. GRANGER	77 240,00 €	
	Eau Place des Arcades	54 570,00 €	214 400,00 €
2005	Suite eau Place des Arcades	3 100,00 €	
	Eau Place O.de Serre	15 300,00 €	
	Eau Place de la Libération Nord ouest	28 700,00 €	
	pompes pour forages	4 150,00 €	
	Eau Rue Ferdinand VIGNE	15 200,00 €	
	Eau Achat terrain maurent captage sauve	43 200,00 €	
	Eau rue des antignans rue C. Brechet	29 500,00 €	139 150,00 €
2006	Suite eau Place O.de Serre	5 450,00 €	
	Achat de terrain	42 850,00 €	
	Ryue cherbuliez	7 060,00 €	
	Suite eau Place de la Libération Nord ouest	9 670,00 €	
	Suite eau antignans rue C. Brechet	16 770,00 €	
	Achat de compteur	96 000,00 €	
	Eau sous voirie nouveau pont sur l'eygue	118 400,00 €	
	Eau Renforcement Citadelle	263 900,00 €	
	Etudes recherche en eau geophysique	18 300,00 €	578 400,00 €
2007	Suite Eau Renforcement Citadelle+ forages rives gauche+reseaux	65 200,00 €	
	Echange terrain cartier Frais	1 420,00 €	
	suite ZAC 2	36 800,00 €	
	Suite eau antignans rue C. Brechet	7 100,00 €	
	Eau Avenue de Venterol	17 060,00 €	
	Renforcement eau potable reservoir+citadelle	455 450,00 €	
	Eau Aire des gens du Voyage	3 410,00 €	
	Réalisation d'une clôture captage de sauve	14 060,00 €	
	Eau Partie Nord Rue C. Brechet	21 500,00 €	622 000,00 €
2008	Suite Eau Renforcement Citadelle	19 740,00 €	
	Etude Hydraulique site Barnier près base ludique	23 100,00 €	
	Eau ZAC 2	7 120,00 €	
	suite RD 538	63 000,00 €	
	Etude nouveaux réseau route de Mirabel	1 780,00 €	114 740,00 €
2009	suite RD 538	316 710,00 €	
	Nouvelle station de pompage	72 550,00 €	
	souchères	36 360,00 €	
	Forage parking de la digue est-Dozol	10 310,00 €	
	Eau rue de Chantemerle	21 740,00 €	
	eau les blanches	1 620,00 €	
	Eau Serre rouge terrier Pied de vaux	102 270,00 €	
	Eau sous voirie ZAC1 Vers ZAC2	2 980,00 €	564 540,00 €
2010	Nouvelle station de pompage	19 129,62 €	
	souchères	102 116,90 €	
	place Buffaven	18 717,30 €	
	station des paréjats	6 073,86 €	
	Eau Serre rouge terrier Pied de vaux	388 729,85 €	
	Eau sous voirie ZAC1 Vers ZAC2	870,69 €	535 638,22 €
2011	Nouvelle station de pompage	10 065,55 €	
	place Buffaven	20 277,08 €	
	Sous voirie Mochatte	23 182,76 €	
	Eau Serre rouge terrier Pied de vaux	6 876,58 €	60 401,97 €
2012	Nouvelle station de pompage-forage près base ludique	196 173,57 €	
	Promenade Mochatte-Perrière-Terrier	76 907,07 €	
	Rues J.Bernard-H.Debiez	33 392,32 €	306 472,96 €
2013	Montaubans	28 962,57 €	
	four a chaux	35 000,00 €	
	Rues J.Bernard-H.Debiez	35 173,47 €	99 136,04 €
2014	Forage près de la base ludique	13 146,01 €	13 146,01 €
2015	forage près de la base ludique	5 920,20 €	
	sectorisation des réseaux	60 633,55 €	
	Rue des Cerisiers-Eau	58 248,00 €	
	Eau Partie Haute de la Mochatte	23 970,00 €	148 771,75 €
2016	Cerisier Catella	5 352,00 €	
	essailons-eau potable	6 300,00 €	
	programme général	24 000,00 €	35 652,00 €
2017	solde- Lot1- Cerisiers-Réseaux Hydraul	19 456,00 €	
	Rues Lisbonne Montjau Tr Ferme(REPORT)	30 254,76 €	
	Réseaux d'eau potable Essailons	362 465,09 €	
	Conduite d'eau potable Pont des Baronnie	22 721,40 €	434 897,25 €
2018	Télérelève	500 000,00 €	
	Rues Pasteur-Roux-umont-de Vernejoul	200 000,00 €	700 000,00 €
Montant Total des travaux de 2001 à 2018			4 617 456,20 €

C- LE BUDGET D'ASSAINISSEMENT
1 – Les résultats 2017 du Budget d'Assainissement

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de la Drôme
 BUDGET Assainissement

FICHE DES RESULTATS
 VILLE DE NYONS ANNEE 2017



RESULTATS 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2016			INVESTISSEMENT 2016			ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	excédent ou déficit de fonct l'exercice	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	excédent ou déficit d'Inv l'exercice	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<i>résultats reportés</i>	- €	308 746,47 €	308 746,47 €	- €	286 246,41 €	286 246,41 €		594 992,88 €
<i>Affect du résultat ca Cpte1068</i>		150 753,59 €			- €			- 150 753,59 €
résultat 2017 reportés/2018		157 992,88 €			- €	286 246,41 €	- €	444 239,29 €
Opérations de l'exercice	288 131,41 €	375 402,48 €	87 271,07 €	655 113,22 €	352 253,66 €	-302 859,56 €		727 656,14 €
TOTAUX	288 131,41 €	533 395,36 €		655 113,22 €	638 500,07 €			1 171 895,43 €
Résultats de clôture		245 263,95 €		16 613,15 €	- €			228 650,80 €

Besoin de financement de la section d'investissement final

16 613,15 €

Excédent de financement de la section d'investissement.....

- €

Restes à réaliser.....

148 600,00 € 260 000,00 €

Besoin de financement au titre des Restes à réaliser.....

-

Excédent de financement au titre des restes à réaliser.....

111 400,00 €

Besoin de financement au titre des Opérations diverses.....

-

Excédent de financement au titre des Opérations diverses.....

-

Besoin de financement Global s/section investissement.....

- €

Excédent de financement Global s/section investissement.....

94 786,85 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

- €	au Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
245 263,95 €	Au compte 002 Excédent de fonct. reporté

2 – Etat de la dette du Budget d'Assainissement

Exercice	Encours Début	Tirage	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité	Encours Fin
2010	154 313,96	500 000,00	16 663,12	22 136,35	150,00	38 949,47	637 650,84
2011	637 650,84	218 800,00	34 081,18	27 569,48	200,00	61 850,66	822 369,66
2012	822 369,66	1 710 000,00	71 862,78	92 313,07	855,00	165 030,85	2 460 506,88
2013	2 460 506,88	0,00	87 304,57	108 702,22	0,00	196 006,79	2 373 202,31
2014	2 373 202,31	0,00	88 545,77	104 782,02	0,00	193 327,79	2 284 656,54
2015	2 284 656,54	0,00	89 838,44	100 810,35	0,00	190 648,79	2 194 818,10
2016	2 194 818,10	200 000,00	91 184,74	96 785,05	200,00	188 169,79	2 303 633,36
2017	2 303 633,36	0,00	104 879,66	95 003,84	0,00	199 883,50	2 198 753,70
2018	2 198 753,70	0,00	106 481,46	90 723,04	0,00	197 204,50	2 092 272,24
2019	2 092 272,24	0,00	108 145,58	86 379,92	0,00	194 525,50	1 984 126,66
2020	1 984 126,66	0,00	109 874,55	81 971,95	0,00	191 846,50	1 874 252,11
2021	1 874 252,11	0,00	111 671,10	77 496,40	0,00	189 167,50	1 762 581,01
2022	1 762 581,01	0,00	113 537,99	72 950,51	0,00	186 488,50	1 649 043,02
2023	1 649 043,02	0,00	115 478,13	68 331,37	0,00	183 809,50	1 533 564,89
2024	1 533 564,89	0,00	106 286,28	63 762,49	0,00	170 048,77	1 427 278,61
2025	1 427 278,61	0,00	104 041,84	59 633,86	0,00	163 675,70	1 323 236,77
2026	1 323 236,77	0,00	105 500,83	55 495,87	0,00	160 996,70	1 217 735,94
2027	1 217 735,94	0,00	107 012,69	51 305,01	0,00	158 317,70	1 110 723,25
2028	1 110 723,25	0,00	108 579,43	47 059,27	0,00	155 638,70	1 002 143,82
2029	1 002 143,82	0,00	110 203,20	42 756,50	0,00	152 959,70	891 940,62
2030	891 940,62	0,00	111 886,12	38 394,50	0,00	150 280,62	780 054,50
2031	780 054,50	0,00	98 787,43	33 970,99	0,00	132 758,42	681 267,07
2032	681 267,07	0,00	85 496,93	29 989,76	0,00	115 486,69	595 770,14
2033	595 770,14	0,00	86 680,45	26 127,24	0,00	112 807,69	509 089,69
2034	509 089,69	0,00	87 913,12	22 215,57	0,00	110 128,69	421 176,57
2035	421 176,57	0,00	64 926,57	18 499,18	0,00	83 425,75	356 250,00
2036	356 250,00	0,00	57 000,00	15 739,13	0,00	72 739,13	299 250,00
2037	299 250,00	0,00	57 000,00	13 060,13	0,00	70 060,13	242 250,00
2038	242 250,00	0,00	57 000,00	10 381,13	0,00	67 381,13	185 250,00
2039	185 250,00	0,00	57 000,00	7 702,13	0,00	64 702,13	128 250,00
2040	128 250,00	0,00	57 000,00	5 023,13	0,00	62 023,13	71 250,00
2041	71 250,00	0,00	57 000,00	2 344,13	0,00	59 344,13	14 250,00
2042	14 250,00	0,00	14 250,00	167,44	0,00	14 417,44	0,00
		2 628 800,00	2 783 113,96	1 669 583,03	1 405,00	4 454 101,99	

Grandes lignes budgétaires 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2018			
DEPENSES		RECETTES	
Charg. à caract Gén.	8 000,00	Excéd.fonct.reporté	245 263,95
Intérêts emprunts & ICNE	92 400,00	Recet.de fonction	350 000,00
Charges except.	2 000,00	Prime épuration	50 000,00
Dot.aux Amort.	176 000,00	Quote part subv.	5 000,00
Virement sect Inv	134 213,15		
TOTAL DEPENSES	412 613,15	TOTAL RECETTES	650 263,95
Excédent disponible	237 650,80		

RAPPEL:
part fermier = 0,5272€
part communal = 0,42€
(volume 380.000m3) =160ME
il ya aussi
compteurs 3700x25€= 90ME
Industriels & boues= 30ME
redev brancht assainit 20ME
aubres venterol= 12ME

SECTION D'INVESTISSEMENT 2018			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emprunts	108 000,00	excédent reporté	94 786,85
travaux	350 000,00	tva	58 000,00
amort des subv	5 000,00	amortissement	176 000,00
		prélèvt section fonct	134 213,15
TOTAL DEPENSES	463 000,00	TOTAL RECETTES	463 000,00

Déversoir ovoïde = 100.000€
Rues Pasteur-Roux-
De vernejoul Dumont 250.000€

Le budget d'assainissement 2018 supporte deux programmes d'investissement, à hauteur de 350.000€

1-Les travaux relatifs aux réseaux d'asst sur les Rues Pasteur-Dr Roux et Th.Dumont estimés 250.000€

2-Le déversoir ovoïde -----projet pour lequel nous n'avons pour l'instant pas de chiffrage précis (inscription budgétaire 100.000€)

3 – Principaux Travaux Budget d’assainissement depuis 2001

ANNEE	NATURE	MONTANT EN €	TOTAL HT
2001	Début Marché Viabilisation SECTEUR DE SAUVE ZAC1	6 900,00 €	
	Travaux d'assainissement promenade de la digue	2 550,00 €	9 450,00 €
2002	Suite Marché Viabilisation SECTEUR DE SAUVE ZAC1	15 520,00 €	15 520,00 €
2003	Suite ZAC1 Secteur Sud Est	9 600,00 €	
	Extension réseau d'assainissement la citadelle	2 790,00 €	
	Maillage d'assainissement Rue de Chantemerle	4 420,00 €	16 810,00 €
2004	Suite Extension réseau d'assainissement la citadelle	21 400,00 €	
	Suite ZAC1 Secteur Sud Est	1 400,00 €	
	Assainissement la Rochette	12 100,00 €	
	Assainissement Place des Arcades	102 600,00 €	137 500,00 €
2005	Suite Assainissement Place des Arcades	9 380,00 €	
	Assainissement Place O.de Serre	15 650,00 €	
	Assainissement Place de la Libération Nord ouest	29 840,00 €	
	Assainissement rue des antignans rue C. Brechet	30 530,00 €	85 400,00 €
2006	Assainissement sous voirie nouveau pont sur l'eygue	26 370,00 €	
	Suite Assainissement Place O.de Serre	610,00 €	
	Suite Assainissement Place de la Libération Nord ouest	600,00 €	
	Assainissement RD94+Pont europe	2 450,00 €	
	Divers Maladrerie anglais	1 810,00 €	
	Suite Assainissement antignans rue C. Brechet	18 900,00 €	50 740,00 €
2007	Assainissement Avenue de Venterol	17 450,00 €	
	Etudes Nouveaux réseau Asst Route de Mirabel.	10 190,00 €	
	Assainissement Aire des gens du voyage	14 220,00 €	
	Chemin de la Mine	7 100,00 €	
	Rue C. Brechet NORD	22 200,00 €	
	Assainissement ZAC 2	35 040,00 €	
2008	Suite Assainissement antignans rue C. Brechet	5 600,00 €	111 800,00 €
	Etudes	29 010,00 €	
	suite Assainissement ZAC 2	2 380,00 €	
	Suite Assainissement Aire des gens du voyage	550,00 €	
	Etudes Diagnostic d'assainissement	5 140,00 €	
	Rue de la Maladrerie	22 330,00 €	
	RD 538	51 390,00 €	
Rue Augustin Fresnel	11 010,00 €	121 810,00 €	
2009	Extension RD538	367 180,00 €	
	Nouvelle STEP-etudes	4 480,00 €	
	Liaison routière ZAC1---->ZAC2	8 300,00 €	
	Suite Rue de la Maladrerie	10 807,00 €	
	Promenade des Anglais Aménagement partie Basse	24 803,00 €	
	divers branchements	75 000,00 €	
	Rue des Souchères	35 600,00 €	
	Assainissement rue de Chantemerle	30 930,00 €	557 100,00 €
2010	Place Buffaven	10 013,45 €	
	Nouvelle STEP-etudes	81 574,07 €	
	Extension des réseaux serre rouges	41 823,48 €	
	solde RD 538	35 000,00 €	
	divers branchements	6 954,74 €	
	Suite Rue des Souchères	109 935,24 €	285 300,98 €
2011	Place Buffaven-solde	9 778,96 €	
	Nouvelle STEP+etudes	1 995 917,98 €	
	Les clôts	4 420,75 €	2 010 117,69 €
2012	Les clôts	290 034,37 €	
	La Mochatte	33 793,23 €	
	Rue Jules BERNARD	29 744,52 €	
	Station epuration	2 290 452,06 €	2 644 024,18 €
2013	Rue des Montaubans	26 593,89 €	
	Les clots solde	3 788,93 €	
	Rue Jules BERNARD solde	8 419,84 €	
	Rue A.FRESNEL	18 720,46 €	
	four a chaux	5 700,00 €	
	Station epuration	682 267,54 €	745 490,66 €
2014	Divers	660,19 €	
	Nouvelle STEP+etudes-	26 995,20 €	27 655,39 €
2015	Rue des Cerisiers	58 236,00 €	
	solde STEP	8 360,04 €	
	divers	967,66 €	67 563,70 €
2016	essaillons bas rieux	9 633,50 €	
	asainissement catella cerisiers	27 436,80 €	
	programme général	29 368,80 €	66 439,10 €
2017	essaillons bas rieux	484 759,80 €	
	Rues Lisbonne Montjau Gambetta	37 104,21 €	
	cerisiers	10 995,20 €	
	programme général	1 568,40 €	534 427,61 €
2018	Rues-Pasteur -Roux- De Vernejoul-Dumont	250 000,00 €	
	déversoir ovoïde	100 000,00 €	350 000,00 €
Montant total des travaux de 2001 à 2018			7 837 149,31 €

D- LE BUDGET ZAC DU GRAND TILLEUL

1-LES RESULTATS DU BUDGET ZAC DU GRAND TILLEUL

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de la Drôme
 BUDGET ZAC du GRAND TILLEUL

FICHE DES RESULTATS
VILLE DE NYONS ANNEE 2017
BUDGET ZAC DU GRAND TILLEUL



RESULTATS 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	résultat de l'exercice	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	résultat de l'exercice	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultats reportés	- €	422 200,30 €		2 825 136,84 €	- €		- €	422 200,30 €
Affect du résultat ca pte106		- €						
Solde du cpte 110 Cpte Gest		422 200,30 €		2 825 136,84 €	- €			-2 402 936,54 €
Opérations de l'exercice	30 691,63 €	299 576,44 €	268 884,81 €	- €	- €		30 691,63 €	299 576,44 €
TOTAUX	30 691,63 €	721 776,74 €		2 825 136,84 €	- €		30 691,63 €	-1 681 159,80 €
Résultats de clôture		691 085,11 €		2 825 136,84 €	- €		1 711 851,43 €	

<u>Besoin de financement de la section d'investissement.....</u>		2 825 136,84 €		
<u>Excédent de financement de la section d'investissement.....</u>		- €		
<u>Restes à réaliser.....</u>		- €	- €	
<u>Besoin de financement au titre des Restes à réaliser.....</u>		- 2 825 136,84 €		
<u>Excédent de financement au titre des restes à réaliser.....</u>		- €		
<u>Besoin de financement au titre des Opérations diverses.....</u>				
<u>Excédent de financement au titre des Opérations diverses.....</u>		- €		
<u>Besoin de financement Global s/section investissement.....</u>		- 2 825 136,84 €		
<u>Excédent de financement Global s/section investissement.....</u>				
		- €		
		691 085,11 €		Excédent de fonctionnement reporté
		- 2 134 051,73 €		RESULTAT

2-Bilan Financier ZAC DU GRAND TILLEUL

Lot6 SCI INNOCENTI=	91.300€
Lot9 VINKA BISE=	80.325€
Lot 13 ELCATO=	55.035€
Lot 15 CLERAND=	86.760€
Lot20 Nyons Pièce Auto	54.000€
Lot21 BEGOT	54.495€
Lot25 BEGOT	27.045€
Lot26 NPSI	39.195€

Subvention du département

Vue d'ensemble de cette opération pluriannuelle au 31/12/2017					
Dépenses			Recettes		
article	libellé	Montant HT	article	libellé	Montant HT
6045	Achat études	29 435,85 €	701	Vente de produits finis (réalisé)	488 155,00 €
605	Achat matériel & équipements	2 938 158,64 €	774	Subventions exceptionnelles	360 000,00 €
617	Etudes & recherches	6 500,00 €	778	Autres produits exceptionnels	4 465,44 €
63512	Taxes foncières	12 577,68 €			
	Total	2 986 672,17 €		Total	852 620,44 €
Cf fiche de résultat 2017 = Déficit investissement-excédent de Fonctionnement					2 134 051,73 €

Huit terrains ont été vendus, pour un montant de 488.155€.
La subvention de 360.000€ du Conseil Général a été versée.

Pour 2018 deux entreprises se sont portées acquéreurs :

La SCI ENKI (BONNARDEL) lot N° 28 de 804M2 à 45€ HT= 36.180€ HT
lot N° 29 de 801M2 à 45€ HT= 36.045€ HT

La SCI SAJENSIE lot N° 8 de 1541m2 à 45€ HT= 69.345€ HT

Nous avons d'ores et déjà des contacts sérieux avec d'autres Sociétés désireuses de s'implanter.